



**BULLETIN D'ADHÉSION  
DE L'ASSOCIATION ENERTERRE**

**Je soussigné :** .....

**adresse :** .....

**code postal :** ..... **ville :** .....

**tel :** ..... **mail :** .....

déclare solliciter mon adhésion à l'**association ENERTERRE**.

*Je déclare avoir pris connaissance de la charte du bénévole de l'association, en accepter le contenu.*

Je joins à la présente demande d'adhésion à l'association ENERTERRE pour l'année en cours le paiement de la somme de ..... (5€ minimum)

payée en la forme suivante :    chèque / espèce    (*razer la mention inutile*)

à ..... le .....

(Signature de l'adhérent)

# CHARTRE DU BENEVOLE

## PARTICIPANT AUX ATELIERS D'AUTO-REHABILITATION PARTAGEE

### DU DISPOSITIF ENERTERRE

#### **Objet de la charte**

La présente charte traite des engagements et des devoirs du bénévole participant aux ateliers d'auto-réhabilitation partagée proposés dans le cadre de l'association ENERTERRE.

#### **l'auto-réhabilitation partagée et ses nuances avec l'auto-réhabilitation accompagnée**

L'auto réhabilitation accompagnée (ARA), se caractérise par la réalisation de travaux d'amélioration du bâti par le propriétaire occupant ou le locataire lui-même, aidé de ses proches et éventuellement de bénévoles. Les chantiers sont encadrés par un professionnel dit accompagnateur de chantier. L'ARA peut concerner tous types de travaux et peut ouvrir droit à des aides.

Un système d'échange local animé par l'association Enerterre permet d'équilibrer les échanges de main d'œuvre entre bénéficiaires.

Ce sont, en outre, des moments conviviaux de découverte et de pratique qui favorisent la solidarité et le lien social.

#### **Il est fortement recommandé de :**

- adhérer à l'association Enerterre pour être couvert par l'assurance dans le cadre de ses activités,
- avoir un comportement constructif et respectueux envers les autres bénévoles, le bénéficiaire et l'encadrant,
- respecter des consignes de sécurité et porter les équipements de sécurité qui lui sont précisés,
- respecter les horaires de présence pour lesquels il a souhaité participer aux activités proposées par l'association,
- être conscient que les capacités physiques et intellectuelles peuvent être affectées par la prise de médicaments, une fragilité de santé ou autres (vertiges...)

#### **Le bénévole s'engage à :**

- ne pas être sous l'emprise de drogue, d'alcool ou dans le cadre des activités proposées par l'association,

#### **Responsabilité et assurance**

L'association Enerterre est assurée et assure ses adhérents dans le cadre de ses activités.

#### **Logistique**

Lors des activités d'auto-réhabilitation partagée, il est fortement recommandé au bénévole de se munir des équipements de sécurité individuels qui comprennent, au minimum, des chaussures de sécurité, ainsi que des lunettes de sécurité, un casque et un système de protection auditive le cas échéant. Les chaussures sont à la charge du bénévole ; le reste des EPI (équipement de protection individuel) est fourni par l'association.

Le bénévole est libre d'amener son matériel personnel (truelle, taloche, mètre...) mais l'accompagnateur de chantier peut en interdire l'utilisation afin de limiter les risques. Le matériel nécessaire est censé être présent sur site et mis à disposition par l'accompagnateur de chantier et l'association Enerterre.

#### **Retribution**

Compte tenu du caractère bénévole de sa participation, aucune rétribution ne sera accordée au bénévole. Dans le cas d'un repas en commun proposé par les bénéficiaires du dispositif, il est convenu que les convives participent librement aux frais.